

Glossaire

Pays de destination : un pays qui est la destination d'une personne ou d'un groupe de personnes, que ce soit dans le cas de migrations régulières ou irrégulières.

Pays d'origine : un pays dont partent les flux migratoires.

Pays de transit : le pays par lequel une personne ou groupe de personnes passe(nt) lors d'un trajet vers le pays de destination ou depuis ce dernier vers leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

Document de voyage ou d'identité frauduleux : un document qui :

- a été fabriqué ou modifié illégalement par une personne autre que la personne ou agence autorisée légalement à produire ou émettre des documents de voyage ou d'identité pour le compte de l'État ;
- a été émis ou obtenu de façon indue par le biais d'une fausse déclaration, de la corruption ou sous la contrainte, ou tout autre acte illégal ;
- est utilisé par une personne autre que le ou la titulaire légitime.

Liberté de mouvement : droit humain qui comprend trois éléments de base :

- Liberté de mouvement à l'intérieur du territoire d'un pays et liberté de choix de son lieu d'habitation ;
- Liberté de quitter quelque pays que ce soit ;
- Droit de retourner dans son propre pays.

On fait également référence à la liberté de mouvement dans le cadre d'arrangements entre Etats concernant la liberté de mouvement au niveau régional (par exemple dans l'Union européenne).

Entrée illégale : la traversée de frontières sans se conformer aux obligations nécessaires à l'entrée légale dans le pays d'accueil.

Migrant : personne qui se déplace ou s'est déplacée au-delà d'une frontière internationale ou à l'intérieur d'un Etat, hors de son lieu de résidence habituel, sans égards au statut légal de cette personne, au déplacement volontaire ou involontaire de la personne, aux raisons de ce déplacements ou à la longueur du séjour.

Migration : le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit au-delà d'une frontière internationale soit à l'intérieur d'un Etat. Une migration est le mouvement d'une population, incluant tout déplacement de personnes, quelle que soit sa durée, sa composition ou ses causes. Le terme inclus la migration de réfugiés, de personnes déplacées, de migrants économiques et de personnes se déplaçant pour d'autres raisons, comme le regroupement familial.

Trafic illicite de migrants : la facilitation, dans le but d'obtenir directement ou indirectement un avantage financier ou autre avantage matériel, de l'entrée illégale d'une personne dans un Etat dont cette personne n'est ni un ressortissant ou un résident permanent. L'article 6 du Protocole contre le trafic illicite de migrants requiert des Etats qu'ils confèrent le caractère d'infraction pénale au comportement suivant : « permettre à une personne, qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent, de demeurer dans l'État concerné, sans satisfaire aux conditions nécessaires au séjour légal dans ledit État, par des moyens illégaux » dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre avantage matériel.

Personne apatride : une personne qui n'a pas de pays de citoyenneté. Si une personne est apatride, il se peut qu'elle ne jouisse pas des droits humains* fondamentaux. C'est pourquoi tous les États doivent s'efforcer de ne pas rendre une personne apatride et s'assurer que les apatrides jouissent de leurs droits humains fondamentaux.

**Note : La formule inclusive « droits humains » peut être employée comme synonyme de l'expression « droits de l'homme » qui fait référence à la terminologie employée dans les [instruments universels des droits de l'homme](#) et le [droit international relatif aux droits de l'homme](#).*